



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 8 de l'ordre du jour

Questions relatives à l'agriculture

Questions relatives à l'agriculture

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport¹ sur l'atelier de session consacré à l'état actuel des connaissances scientifiques concernant les moyens de promouvoir l'adaptation de l'agriculture aux effets des changements climatiques tout en favorisant le développement rural, le développement durable et la productivité des systèmes agricoles, de même que la sécurité alimentaire dans tous les pays, en particulier les pays en développement, en tenant compte de la diversité des systèmes agricoles et des différences d'échelle ainsi que des éventuelles retombées positives en matière d'adaptation.
2. Le SBSTA a également pris note des observations communiquées par les Parties² et les organisations³ admises en qualité d'observateurs au sujet des éléments mentionnés ci-dessus au paragraphe 1.
3. Rappelant l'article 9 de la Convention et se fondant sur l'objectif, les principes et les dispositions de celle-ci, le SBSTA a poursuivi ses échanges de vues conformément au paragraphe 75 de la décision 2/CP.17 et a conclu qu'il entreprendrait, en tenant compte des conclusions adoptées à sa trente-huitième session, les travaux scientifiques et techniques suivants:
 - a) Mettre au point des systèmes d'alerte précoce et des plans d'urgence concernant les phénomènes météorologiques extrêmes et leurs effets, comme la désertification, la sécheresse, les inondations, les glissements de terrain, les ondes de tempête, l'érosion des sols et l'intrusion d'eau salée;
 - b) Évaluer les risques et la vulnérabilité des systèmes agricoles au regard de différents scénarios de changements climatiques aux niveaux régional, national et local, notamment, mais pas uniquement, les parasites et les maladies;

¹ FCCC/SBSTA/2014/INF.2.

² FCCC/SBSTA/2013/MISC.17 et Add.1 et 2.

³ À consulter à l'adresse <http://unfccc.int/7478>.

c) Définir des mesures d'adaptation en tenant compte de la diversité des systèmes agricoles, des systèmes de connaissances autochtones, des différences d'échelle et des éventuelles retombées positives et en partageant les expériences en matière de recherche-développement et d'activités sur le terrain, y compris les aspects socioéconomiques et environnementaux et les questions de parité entre les sexes;

d) Recenser et évaluer les pratiques et technologies agricoles propres à accroître la productivité de façon durable et à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience en prenant en considération les différences entre les zones agroécologiques et les systèmes d'exploitation, par exemple les pratiques et systèmes différents applicables aux pâturages et aux terres cultivables.

4. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à adresser au secrétariat d'ici au 25 mars 2015 leurs vues sur les questions liées aux points mentionnés aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 3 ci-dessus et a demandé au secrétariat de regrouper ces communications dans un document de la série MISC, qui lui serait soumis pour examen à sa quarante-deuxième session (juin 2015).

5. Il a aussi invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à adresser au secrétariat d'ici au 9 mars 2016 leurs vues sur les questions liées aux points mentionnés aux alinéas *c* et *d* du paragraphe 3 ci-dessus et a demandé au secrétariat de regrouper ces communications dans un document de la série MISC, qui lui serait soumis pour examen à sa quarante-quatrième session (mai-juin 2016).

6. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser deux ateliers sur les points mentionnés aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 3 ci-dessus à l'occasion de sa quarante-deuxième session et deux autres ateliers sur les points mentionnés aux alinéas *c* et *d* du même paragraphe dans le cadre de sa quarante-quatrième session.

7. Il en outre demandé au secrétariat d'établir un rapport sur chacun de ces ateliers et de lui soumettre les deux premiers rapports pour examen à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015) et les deux derniers pour examen à sa quarante-cinquième session (novembre-décembre 2016).

8. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités qui seront entreprises par le secrétariat conformément aux dispositions du paragraphe 6 ci-dessus. Il a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources.
